

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DES STATISTIQUES ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE

DIVISION DES STATISTIQUES ET DES
ETUDES ECONOMIQUES

DIRECTION DES STATISTIQUES
DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15, rue de l'École-de-Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DE DECEMBRE 1988

VOLUME II : RAPPORT D'ANALYSE

TOME II : ETAT MATRIMONIAL - NUPTIALITE

Par **NGANARE KOMSE Jonas**

Bangui, Octobre 1992

S O M M A I R E

	Pages
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE DE L'ETAT	
MATRIMONIAL	6
1.1 Evaluation des données	6
1.2. Structure de l'état matrimonial	7
1.2.1 Situation d'ensemble.....	7
1.2.2 Variation par milieu de résidence	9
1.2.3 Variation régionale	12
1.3 Etat matrimonial et niveau d'instruction	13
Chapitre II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	
NON-CELIBATAIRE	15
2.1. Situation d'ensemble des mariés	16
2.1.1 Caractéristiques des mariés par âge et sexe	16
2.1.2 Variation régionale des types d'union	17
2.1.3 Différence selon le niveau d'instruction	18
2.2 Etude de la polygamie	18
2.2.1 Niveau global de la polygamie	18
2.2.2 Polygamie par zone de résidence	20
2.2.3 Variation régionale de la polygamie	21
2.2.4 Polygamie par âge	23
2.2.5 polygamie selon le niveau d'instruction	24
2.3. Etude des ruptures d'union	25
2.3.1 Niveau national	25
2.3.2 Variation régionale des ruptures d'union	28
2.3.3 ruptures d'union selon le niveau d'instruction	28
CHAPITRE III : ETUDE DE LA NUPTIALITE DES CELIBATAIRES	30
3.1 Mesures de la nuptialité des célibataires	30
3.2.1. Hypothèses	30
3.2.2 Indices de nuptialité	31
3.2 Evolution de la nuptialité depuis 1960	33
CONCLUSION	36
A N N E X E S	37

AVANT-PROPOS

Institué par ordonnance n° 86/048 du 18 Août 1986, le Recensement Général de la Population a été réalisé du 8 au 22 Décembre 1988 sur l'ensemble du territoire de la République Centrafricaine avec le concours financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et du Gouvernement, le tout pour un montant global d'environ 1 milliard de francs CFA.

Les travaux du Recensement avaient démarré en Janvier 1987 par la conception méthodologique, suivie de la cartographie sur le terrain qui a duré 1 an. Une enquête de couverture fût menée en Mars 1989 pour vérifier l'exhaustivité du dénombrement, ce qui a permis de dégager un taux d'omission de 8,36 % . L'exploitation des données qui comprend la codification, la saisie et le traitement informatique s'est déroulée de Juin 1989 à Avril 1991.

L'analyse des données du Recensement a été effectuée sous forme de séminaire-atelier du 7 au 31 Octobre 1991 à M'baïki, ville située à une centaine de kilomètre de la capitale sur financement du PNUD et de l'UNICEF. Cet atelier avait regroupé une équipe pluridisciplinaire constituée de démographes, statisticiens, médecins, anthropologues, économistes et spécialistes de l'éducation. Le séminaire a été encadré par le Conseiller Régional en Démographie de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Richard DACKAM NGATCHOU et deux enseignants de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, Evina AKAM et Raphaël MFOULOU

Le séminaire-atelier d'analyse avait permis de disposer des premiers drafts de rapports au bout de trois semaines et de faire approuver les résultats du recensement par le Gouvernement ceci après examen de la cohérence des chiffres en rapport avec le recensement de 1975.

Après l'atelier de M'baïki, trois cadres du Bureau Central du Recensement se sont attelés à la finalisation des rapports par la correction des erreurs de fond et de forme, l'harmonisation de style, l'établissement des graphiques et des annexes ainsi que l'analyse de certains thèmes non couverts à M'baïki.

La publication des rapports d'analyse constitue donc la phase ultime, témoin de l'heureux aboutissement de cette opération de très grande envergure qu'est le Recensement Général de la Population.

Le thème **ETAT MATRIMONIAL - NUPTIALITE** fait partie des objectifs assignés au Recensement Général de la Population en ce qui concerne la connaissance de la répartition spatiale et la structure de la population. Ce thème a été analysé par Monsieur **NGANARE KOMSE Jonas**, Ingénieur Statisticien-Démographe sous l'encadrement de Monsieur Evina AKAM.

Les résultats du Recensement sont publiés en 3 volumes:

- volume 1 : Tableaux Statistiques
- volume 2 : Rapports d'Analyse
- volume 3 : Population des villages et quartiers.

Le Bureau Central du Recensement tient à adresser ses vifs remerciements aux agences des Nations Unies ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite du recensement à travers leur concours financier et technique. Ces remerciements s'adressent particulièrement au Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) qui a bien voulu financer la publication des rapports d'analyse et la dissémination des résultats.

Nous sommes à l'attente des critiques et suggestions pour améliorer nos travaux futurs.

**LE CHARGE DE MISSION, RESPONSABLE
DE LA DIVISION DES STATISTIQUES
ET DES ETUDES ECONOMIQUES
DIRECTEUR NATIONAL DU RECENSEMENT**

INTRODUCTION

L'état matrimonial d'un individu est sa situation vis-à-vis du mariage. Mais cette définition apparemment simple reste fort ambiguë car le concept de mariage est difficile à cerner en Afrique en général et en République Centrafricaine en particulier. On distingue en effet dans la plus part des pays africains diverses formes de mariage : mariage devant le Maire, mariage coutumier, mariage religieux et union libre. Les définitions utilisées lors des enquêtes ou recensements ne permettent pas toujours de délimiter les contours de la notion de mariage en Afrique.

Pour approcher le concept de mariage au recensement de 1988, le manuel de l'agent recenseur utilise la définition suivante : <<est considérée comme "marié" toute personne qui se déclare comme telle. Il s'agit de toute sorte de mariage que ce soit à l'état civil, à la mairie, à l'église, devant l'IMAM ou selon les coutumes. Un homme et une femme qui vivent maritalement, et qui se déclarent comme tels doivent être recensés comme étant mariés même si la cérémonie de mariage n'a pas encore été célébrée>>.

La définition précédente ne peut pas permettre l'analyse des différents types de mariage cités plus haut. De plus la prise en compte des unions libres parmi les autres types de mariage peut surestimer le niveau réel des mariages observés. L'avantage de cette définition réside néanmoins dans l'analyse de la fécondité car on peut regrouper les femmes suivant leur degré d'exposition au risque de grossesse.

L'objectif assigné à la collecte et à l'analyse des données relatives à l'état matrimonial n'est pas clairement défini parmi les objectifs du recensement de 1988. Toutefois, les données sur l'état matrimonial sont nécessaires pour une meilleure compréhension d'autres phénomènes démographiques et en particulier de la fécondité et de l'infécondité.

Une seule question sur l'état matrimonial a été retenue au recensement de 1988. Elle a permis de collecter les informations sur les modalités suivantes : célibataire, marié, veuf, séparé et divorcé. Les hommes mariés étaient différenciés selon le nombre de leurs épouses. De même les femmes mariées étaient classées selon le nombre de leurs coépouses. Les analyses qui vont suivre se rapportent à ces différentes modalités. Ces analyses se basent essentiellement sur les données brutes.

CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE DE L'ETAT MATRIMONIAL

1.1 Evaluation des données

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de la nuptialité, il est souhaitable d'examiner la qualité des données collectées relatives à l'état matrimonial. L'évaluation sera faite à travers les taux des non-réponses et la vraisemblance des différents types d'union.

Au recensement de 1988, 1,8 % des personnes âgées de 10 ans et plus n'ont pas déclaré leur état matrimonial (1,2 % pour le sexe masculin et 1,3 % pour le sexe féminin). Ce taux de non-réponse inférieur à 5 % reste donc assez faible. A ce titre les effectifs de "non-déclaré" seront exclus de l'analyse.

Un test rapide pour se rendre compte de la cohérence et de la vraisemblance des données relatives au type d'union consiste à comparer l'effectif des femmes en union monogame à celui des hommes en union monogame. Il en est de même pour les effectifs des unions bigames et polygames. Si les types d'union étaient bien déclarés au recensement de 1988, les rapports femmes monogames sur hommes monogames, femmes bigames sur hommes bigames et femmes polygames sur hommes polygames devraient être respectivement égaux à 1, 2 et supérieur ou égal à 3. Ce dernier est rigoureusement égal à 3 si tous les hommes polygames ont exactement 3 épouses.

Il convient de rappeler le sens des notions utilisées concernant les personnes mariées :

- Marié(e) monogame désigne un homme marié à une seule femme ou une femme qui est en union sans coépouse;

- Marié(e) bigame concerne un homme marié à deux femmes ou une femme en union avec un mari ayant 2 épouses;

- Marié(e) polygame pour un homme ayant trois épouses et plus et plus et pour la femme mariée qui a plus de 2 coépouses.

Tableau 1: Evaluation des données sur les types d'union.

TYPE D'UNION	femmes (1)	hommes (2)	rapport (1)/(2)
monogame	344643	336862	1,023
bigame	96863	48376	2,002
polygame	31285	9630	3,248

Au vu des résultats du tableau 1, on remarque que les valeurs des rapports relatifs aux monogames et aux bigames ne sont pas rigoureusement égales aux valeurs attendues. Les légères différences observées entre les deux types de rapport (rapport observé et rapport attendu) sont dues soit à une surestimation du numérateur, soit à une sous-estimation du dénominateur. Néanmoins, l'écart entre les deux types de rapport suggère que les données ne sont pas gravement affectées par des erreurs de déclaration.

1.2. Structure de l'état matrimonial

1.2.1 Situation d'ensemble

Parmi les 1.643.613 résidants de la R.C.A âgés de 10 ans et plus (données brutes) au recensement de 1988 et qui ont déclaré leur état matrimonial, 38,8 % sont des célibataires tandis que 52,8 % sont des mariés. Les personnes en rupture d'union (veuves, séparées, divorcées) ne représentent que 8,4 % de l'effectif total.

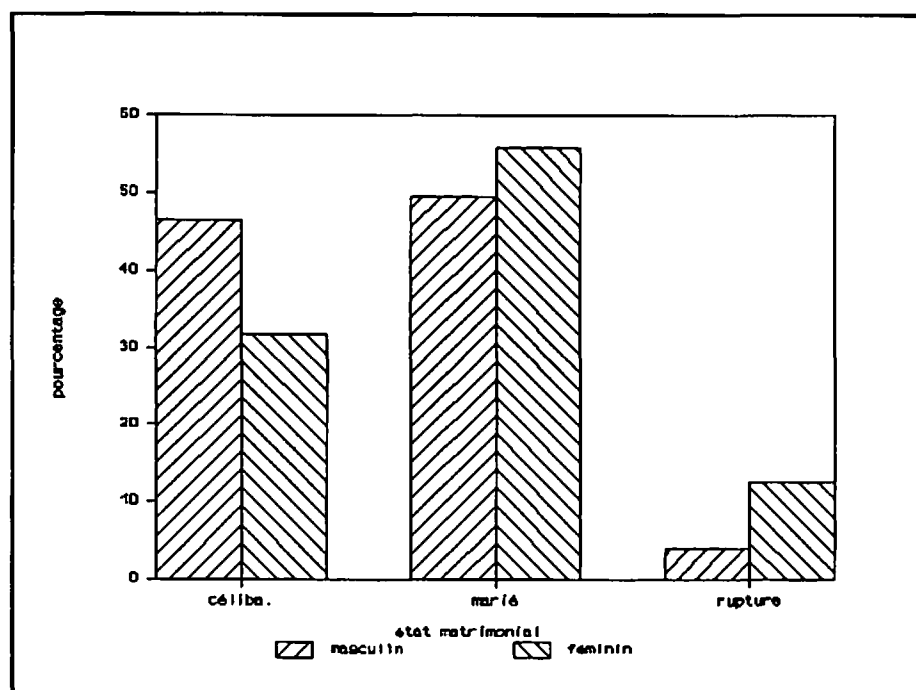
Il apparaît donc que plus de la moitié de la population âgée de 10 ans et plus vit avec un (e) conjoint (e). Ce niveau élevé d'union en Centrafrique est presque identique à celui du Cameroun où le pourcentage des personnes mariées âgées de 11 ans et plus était de 51 % en 1987. C'est la même situation au Congo avec 51 % des hommes mariés et 55 % des femmes. Au Cameroun, le pourcentage des célibataires est de 39,8 % .

Le niveau de la nuptialité a baissé depuis 1975 où le pourcentage des personnes mariées est passé de 61,2 % en 1975 à 52,8 % en 1988. Cette baisse de la nuptialité s'est accompagnée d'une hausse du célibat qui a augmenté de 30 % en 1975 à 38,8 % en 1988. Cette situation s'expliquerait par la scolarisation qui retarderait l'entrée en union des jeunes.

La structure par sexe de l'état matrimonial révèle une prédominance des femmes mariées (55,8 %) par rapport aux hommes (49,6 %). La proportion des personnes en rupture d'union suit le même schéma que celle des personnes mariées (12,5 % pour les femmes contre 3,9 % pour les hommes). La polygamie serait ici à l'origine de cette différence entre les deux sexes.

Tableau 2 : Population âgée de 10 ans et plus, selon l'état matrimonial, par sexe (en %).

ETAT MATRIMONIAL	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
CELIBATAIRE	46,5	31,7	38,8
MARIE	49,6	55,8	52,8
RUPTURE D'UNION	3,9	12,5	8,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

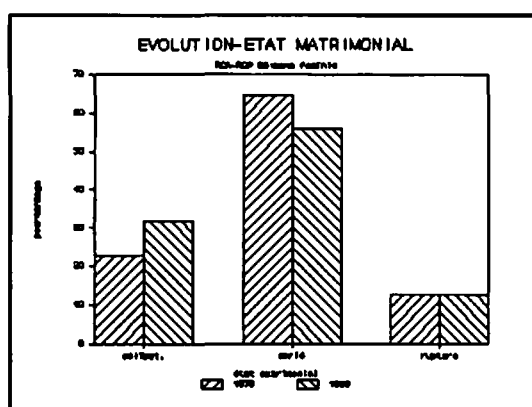
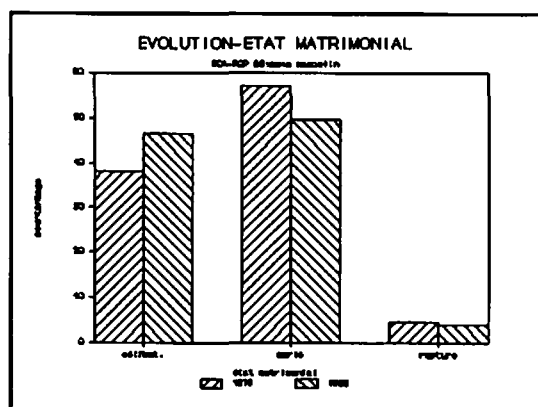
Graphique 1 : Etat matrimonial par sexe

La proportion des célibataires de sexe masculin est plus élevée que celle des célibataires de sexe féminin. Cette situation peut s'expliquer a priori par la plus forte nuptialité observée chez les femmes précédemment. Aussi, la scolarisation plus importante des garçons par rapport aux filles expliquerait cette structure par sexe de l'état matrimonial.

L'état matrimonial par sexe a changé au cours de la période intercensitaire 1975-1988. Le pourcentage de mariés de sexe masculin est passé de 57,3 % à 49,6 % tandis que celui des femmes mariées a baissé de 64,7 % à 55,8 %. Corrélativement les pourcentages de célibataires se sont retrouvés en hausse. Malgré cette baisse, le pourcentage des mariés est resté toujours supérieur à ceux des autres états matrimoniaux.

Tableau 3 : Evolution de l'état matrimonial au cours de la période intercensitaire 1975-1988, par sexe (en %).

ETAT MATRIMONIAL	MASCULIN		FEMININ		ENSEMBLE	
	1975	1988	1975	1988	1975	1988
CELIBATAIRE	38,1	46,5	22,8	31,7	30,0	38,8
MARIE	57,3	49,6	64,7	55,8	61,2	52,8
RUPT. D'UNION	4,6	3,9	12,5	12,5	8,8	8,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100



Le pourcentage des hommes en rupture d'union a relativement baissé entre 1975 et 1988 passant de 4,6 % à 3,9 % tandis que celui des femmes est resté constant (voir tableau 3).

1.2.2 Variation par milieu de résidence

La structure de l'état matrimonial par milieu de résidence (urbain ou rural) est marquée par une proportion plus élevée de mariés en milieu rural (57,0 %) par rapport au milieu urbain (45,7 %) d'une part et par un même niveau de rupture d'union entre les deux milieux de résidence d'autre part (cf tableau 4).

Tableau 4 : Population résidante âgée de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, par milieu de résidence (en %).

ETAT MATRIMONIAL	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
CELIBATAIRE	45,9	34,6	38,8
MARIE	45,7	57,0	52,8
RUPTURE D'UNION	8,4	8,4	8,4
TOTAL	100	100	100

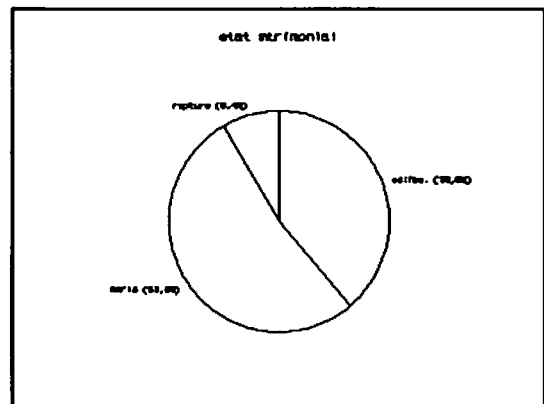
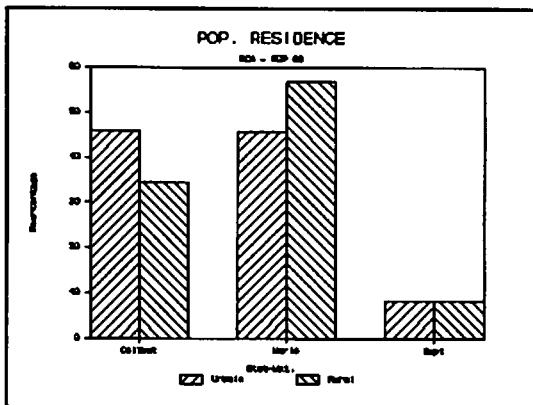


Tableau 5: Population résidante âgée de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, par milieu de résidence et sexe (en %).

Etat matrimonial	MILIEU DE RESIDENCE					
	urbain		rural		ensemble	
	M	F	M	F	M	F
Célibat	53,7	38,4	42,1	27,7	46,5	31,7
Marié	42,9	48,3	53,7	60,1	49,6	55,8
rupt.uni	3,4	13,3	4,2	12,2	3,9	12,5
Total	100	100	100	100	100	100

M = masculin F = féminin

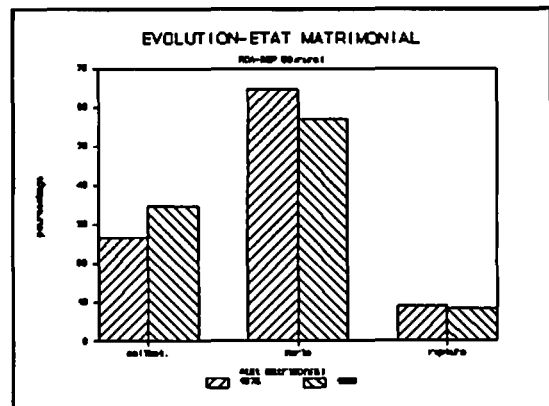
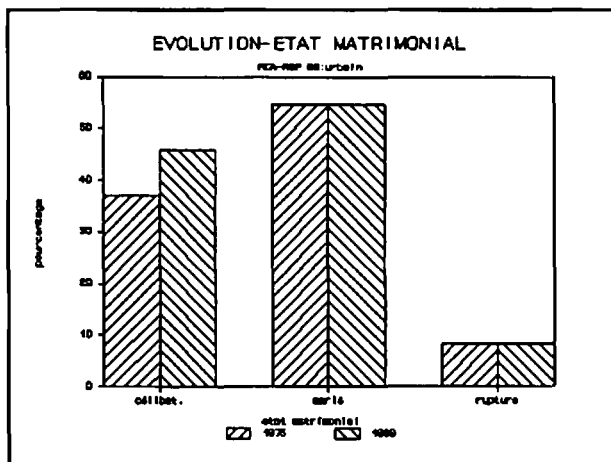
L'évolution de l'état matrimonial dans chaque milieu de résidence suit la même tendance que celle de l'ensemble du pays à l'exception des ruptures d'union qui ont légèrement diminué chez les hommes et augmenté chez les femmes (voir tableau 6).

Toutefois la baisse de la proportion des mariés est plus sensible en milieu urbain qu'en milieu rural. L'écart entre les proportions des mariés au cours de la période est de - 8,9 % pour la zone urbaine et de - 7,5 % pour la zone rurale.

Tableau 6 : Evolution de l'état matrimonial par milieu de résidence depuis 1975 (en %).

a) Les deux sexes

ETAT MATRIMONIAL	URBAIN		RURAL	
	1975	1988	1975	1988
CELIBATAIRE	37,1	45,9	26,5	34,6
MARIE	54,6	45,7	64,5	57,0
RUPTURE D'UNION	8,3	8,4	9,0	8,4
TOTAL	100	100	100	100



b) par sexe :

Etat Matri- monial	Urbain				Rural			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	1975	1988	1975	1988	1975	1988	1975	1988
Célibataire	45,6	53,7	29,2	38,4	34,2	42,1	19,7	27,7
Marié	50,7	42,9	58,3	48,3	60,8	53,7	67,8	60,1
Rupt.d'union	3,7	3,4	12,5	13,3	5,0	4,2	12,5	12,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

1.2.3 Variation régionale

Dans chaque préfecture, on note une prédominance des mariés à l'exception de la capitale Bangui où les célibataires sont les plus nombreux avec 48 % de célibataires contre 43,6 % de mariés et 8,4 % de personnes en rupture d'union.

Trois préfectures se distinguent par un niveau relativement élevé des ruptures d'union. Il s'agit des préfectures du Haut-Mbomou (16,3 %), de Bamingui Bangoran (10,5 %) et du Mbomou (13,6 %) où le poids des personnes des deux sexes en rupture d'union dépasse 10 %.

Tableau 7 : Population résidante âgée de 10 ans et plus selon la préfecture, par état matrimonial (en %)

PREFECTURE	ETAT MATRIMONIAL			
	Celibataire	Marié	Rupture	Total
OMBELLA - MPOKO	36,7	54,5	8,8	100
LOBAYE	35,9	55,6	8,5	100
MAMBERE KADEI	38,9	55,2	5,9	100
SANGHA - MBAERE	33,0	58,2	8,8	100
NANA MAMBERE	36,8	56,1	7,1	100
OUHAM - PENDE	36,6	56,1	7,3	100
OUHAM	41,0	51,0	8,0	100
KEMO	38,5	52,7	8,8	100
NANA - GRIBIZI	40,2	50,9	8,9	100
BAMINGUI - BANGORAN	37,6	51,9	10,5	100
OUAKA	35,6	55,9	8,5	100
BASSE - KOTTO	33,5	58,4	8,1	100
MBOMOU	35,5	50,9	13,6	100
HAUTE - KOTTO	35,6	55,1	9,3	100
HAUT - MBOMOU	28,9	54,8	16,3	100
VAKAGA	39,3	52,6	8,4	100
BANGUI	48,0	43,6	8,4	100
TOTAL	38,8	52,8	8,4	100

1.3 Etat matrimonial et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction fait partie des variables qui influence le comportement d'un individu vis-à-vis de la nuptialité à travers une durée prolongée de scolarisation ou un changement d'attitude face aux coutumes matrimoniales. Il peut aussi être à l'origine de l'instabilité conjugale par les ruptures d'union.

Ainsi, l'intensité du célibat, de la nuptialité et des ruptures d'union varie avec le degré d'instruction. En un mot le niveau d'instruction contribue, dans une large mesure, à la détermination de l'état matrimonial d'un individu.

Au vu du tableau 8, on constate que la proportion des célibataires augmente avec le niveau d'instruction. Elle passe de 21 % parmi les personnes sans niveau d'instruction à 45,2 % pour les personnes ayant un niveau secondaire.

L'augmentation du pourcentage des célibataires selon le niveau d'instruction s'est accompagné corrélativement d'une baisse de la proportion des personnes mariées. En effet, au furé et à mesure que le niveau d'instruction des personnes augmente, on trouve de moins en moins de mariés.

Cette situation s'explique par l'ajournement de la nuptialité dû au temps passé à l'école. En d'autres termes, les personnes scolarisées n'ont pas le temps de se marier ou bien elles évitent tout simplement le mariage qui risque de perturber leurs études.

Cependant, au niveau supérieur on assiste à un phénomène de récupération avec seulement 25,8 % de célibataire contre 63,7 % de marié.

Tableau 8 : Pourcentage de la population féminine âgée de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, par niveau d'instruction.

Etat matrimonial	Niveau d'instruction			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Célibataires	21,0	42,4	45,2	25,8
Mariés	63,3	49,4	48,2	63,7
Femmes en rupture d'union	15,7	8,2	6,6	10,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

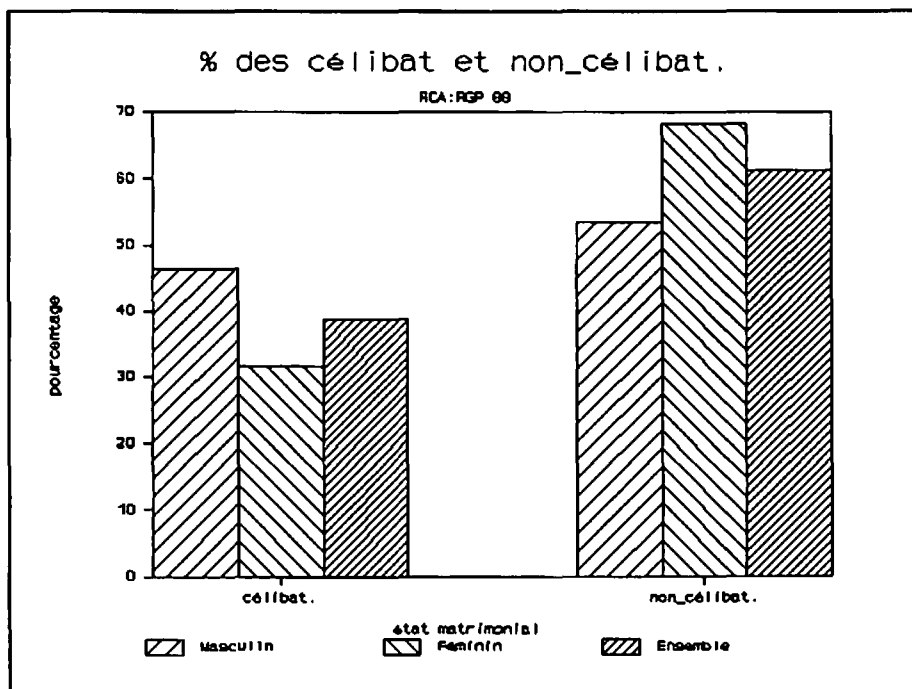
La variation des types d'union selon le niveau d'instruction ne dégage aucune tendance particulière. Toutefois on remarque que la proportion des personnes qui ont rompu leur union est relativement élevée parmi les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école (15,7 %) et parmi les personnes de niveau supérieur (10,5 %). Par contre, cette proportion est faible parmi les personnes de niveau primaire (8,2 %) et du secondaire (6,6 %). L'étude des ruptures d'union par cause (veuvage, séparation, divorce) permettra peut-être de déterminer les principaux facteurs selon le niveau d'instruction.

Chapitre II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION NON-CELIBATAIRE

Les personnes non-célibataires sont des personnes des deux sexes qui ont vécu l'événement mariage au moins une fois au cours de leur vie. Cette catégorie regroupe donc les personnes actuellement en union (mariées) ou celles en rupture d'union (veuves, séparées, divorcées). Au recensement de 1988, 61,2 % de la population résidante âgée de 10 ans et plus étaient non-célibataires. Cette proportion varie avec le sexe: 53,5 % pour le sexe masculin et 68,3% pour le sexe féminin. Cette différence est due à la polygamie évoquée dans les paragraphes précédents.

Tableau 9 : Proportion des célibataires et non-célibataires par sexe.

état matrimonial	Masculin	Féminin	Deux sexes
célibataire	46,5	31,5	38,8
non-célibataire	53,5	68,5	61,2
TOTAL	100	100	100



L'étude des personnes non-célibataires revêt un caractère important dans la mesure où elle permet d'expliquer d'autres phénomènes démographiques tels que la fécondité. En effet, les mariés constituent la catégorie des personnes les plus exposées au risque de rapport sexuel et donc de grossesse. Les personnes en rupture d'union ont été également, à un moment donné de leur vie, exposées au même risque de procréation que les personnes mariées.

2.1. Situation d'ensemble des mariés

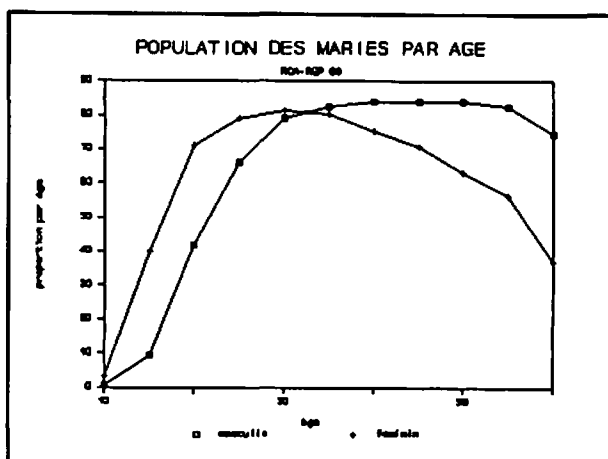
2.1.1 Caractéristiques des mariés par âge et sexe

La structure par âge et sexe des mariés fait apparaître la précocité des mariages chez les femmes. En effet 3,2 % des femmes appartenant au groupe d'âges 10-14 ans sont mariées contre 0,4% des hommes du même groupe d'âges. La proportion des hommes mariés croît lentement avec l'âge et atteint son maximum dans le groupe 40-44 ans (84,2 %) pour ensuite baisser. Cette tendance est due probablement aux ruptures d'union. Par contre le maximum de mariage des femmes est atteint à 30-34 ans (81,4 %) soit un décalage de 10 ans par rapport aux hommes.

Tableau 10: Pourcentage des mariés selon le groupe d'âges, par sexe et nombre moyen d'épouses par homme marié.

Groupe d'âges	Proportion par groupe d'âges		Proportion par rapport au total		Nombre moyen d'épouses par homme marié
	M	F	M	F	
10-14	0,4	3,2	0,4	0,9	-
15-19	9,2	40,0	2,8	11,0	-
20-24	41,9	71,0	11,4	17,5	1,8
25-29	66,3	79,1	15,8	17,4	1,34
30-34	79,1	81,4	14,8	13,5	1,09
35-39	82,5	80,2	11,8	10,5	1,07
40-44	84,2	75,5	10,0	8,2	0,99*
45-49	84,2	70,7	8,4	7,0	0,98*
50-54	83,9	63,1	7,4	5,5	0,88*
55-59	82,6	56,5	6,1	3,9	0,75*
60 et +	74,4	37,1	11,1	4,6	0,49*
Ensemble	49,6	55,8	100	100	1,19

* Les indices inférieurs à 1 résultent du mauvais classement des mariés par âge ou de la différence entre l'âge au mariage des conjoints.



2.1.2 Variation régionale des types d'union

Dans la plupart des préfectures, le type d'union le plus fréquent demeure la monogamie: plus de 70 % des mariés sont monogames (voir tableau 11). Cependant, on observe tout de même un pourcentage des monogames en dessous de 70 % dans les préfectures de Vakaga (66,2 %) et de l'Ouham-Pendé (69,6 %).

Tableau 11 : Pourcentage des mariés selon la préfecture, par type d'union (Ensemble des deux sexe).

PREFECTURE	TYPE D'UNION		TOTAL
	Monogame	polygame	
OMBELLA - MPOKO	82,2	17,8	100
LOBAYE	79,2	20,8	100
MAMBERE - KADEI	77,8	22,2	100
SANGHA - MBAERE	81,8	18,2	100
NANA - MAMBERE	79,2	20,8	100
OUHAM - PENDE	69,6	30,4	100
OUHAM	79,7	20,3	100
KEMO	77,9	22,1	100
NANA - GRIBIZI	81,3	18,7	100
BAMINGUI - B.	78,0	22,0	100
OUAKA	73,6	26,4	100
BASSE - KOTTO	70,1	29,9	100
MBOMOU	83,1	16,9	100
HAUTE - KOTTO	82,3	17,7	100
HAUT - MBOMOU	87,4	12,6	100
VAKAGA	66,2	33,8	100
BANGUI	87,4	12,6	100
TOTAL	85,3	14,7	100

2.1.3 Différence selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction a un impact sur le type d'union (monogame, bigame, polygame). En effet, plus le niveau d'instruction augmente, plus les femmes préfèrent la monogamie au détriment de la polygamie. Ce constat apparaît dans le tableau 12. Il apparaît donc que l'émancipation des femmes instruites les rend moins favorable à la polygamie.

Tableau 12 : Pourcentage des femmes mariées selon le type d'union, par niveau d'instruction

Type d'union	Niveau d'instruction			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Monogame	71,6	74,8	83,4	88,3
Bigame	21,3	19,3	13,8	10,0
Polygame	7,1	5,9	2,8	1,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2 Etude de la polygamie

2.2.1 Niveau global de la polygamie

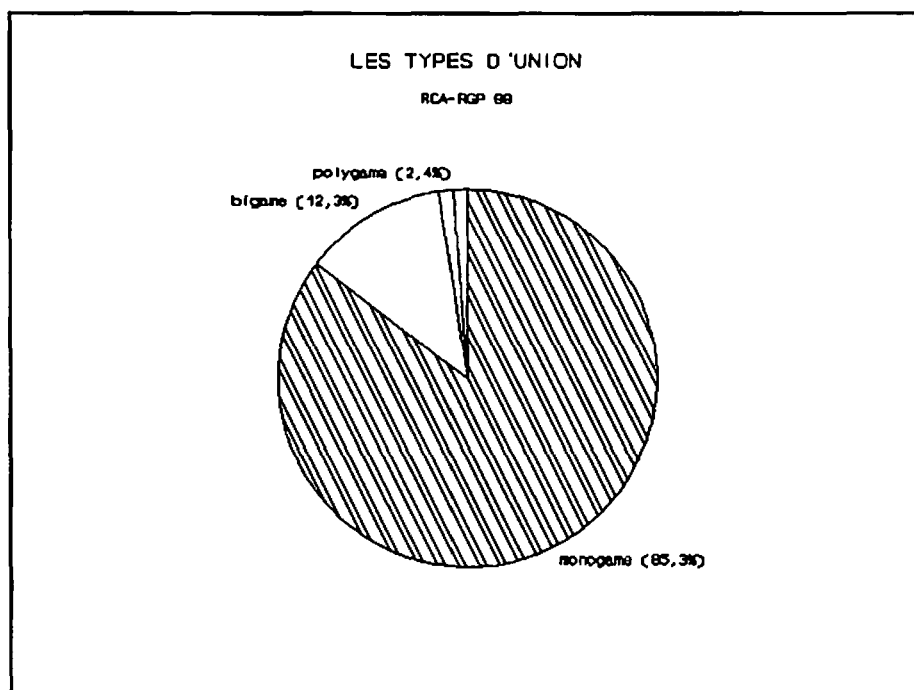
Dans les paragraphes précédents, on a constaté la supériorité numérique des mariés sur les autres états matrimoniaux, et en particulier celle des femmes mariées sur les hommes mariés. Le nombre moyen d'épouses par homme marié qui est le rapport de l'effectif des femmes mariées sur l'effectif des hommes mariés est de 1,19. Ce chiffre montre l'existence de la polygamie en RCA.

Au recensement de 1988, la population des mariés était classée selon les trois modalités suivantes : monogame, bigame et polygame. Ces trois modalités se rapportent au nombre d'épouses d'un homme marié. Ainsi la monogamie, la bigamie et la polygamie sont respectivement la situation d'un homme marié à une seule femme, deux femmes, trois ou plusieurs femmes.

Le tableau 13 donne la répartition de la population mariée selon le type d'union.

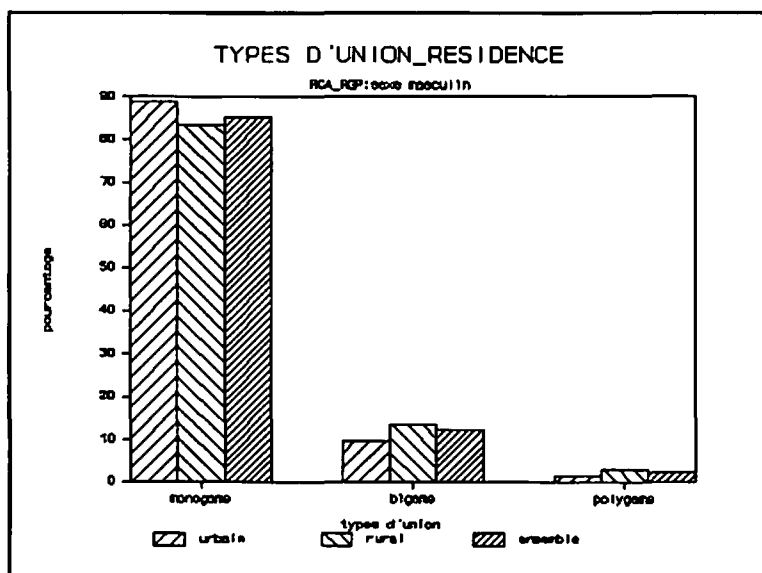
Tableau 13: Pourcentage des hommes mariés selon le type d'union

Type d'union	Effectif	Fréquences %
Monogame	336862	85,3
Bigame	48376	12,3
Polygame	9630	2,4
Total	394868	100



La monogamie est le type d'union le plus courant en République Centrafricaine : 85,3 % des hommes mariés sont monogames suivis de loin par les hommes bigames (12,3 %). Seulement 2,4 % d'hommes sont mariés à 3 femmes et plus.

Le taux de polygamie qui mesure la proportion des hommes mariés à deux ou plusieurs femmes (bigames + polygames) est de 14,7 %. Le nombre moyen d'épouses par homme polygame qui est le rapport de l'effectif des femmes mariées sur l'effectif des hommes mariés non monogames est de 2,19 femmes. La valeur de cet indice (autour de 2) dénote une forte intensité de la bigamie au sein de la population polygame en RCA. En effet, comme l'indique le tableau 14b, 75,6 % des hommes mariés polygames ont 2 femmes.



La polygamie est donc plus pratiquée par les ruraux compte tenu des avantages que cela leur procure, à savoir la main d'oeuvre familiale pour les travaux champêtres, l'augmentation des revenus et la prise en charge du foyer par les épouses ce qui n'est pas le cas dans les centres urbains où les charges sociales sont beaucoup plus supportées par les hommes et où les femmes de plus en plus émancipées, préfèrent la monogamie.

Tableau 15: Quelques indices de mesure de la polygamie selon la zone de résidence.

Zone	Indice	Urbaine	Rurale	Ensemble
	Nombre moyen d'épouses par H.marié	1,16	1,21	1,19
	Taux de polygamie	11,2%	16,4%	14,7%
	Nb.moyen d'épouses par H.polygame	2,16	2,22	2,19

2.2.3 Variation régionale de la polygamie

Sur le plan régional on distingue :

- les préfectures à forte polygamie avec un taux de plus de 20 % à savoir Vakaga, Ouham Pendé et Basse Kotto;

- les préfectures de faible niveau de polygamie qui sont le Haut-Mbomou et la capitale Bangui où le taux de polygamie est inférieur à 10 %;

- le reste des préfectures où le taux de polygamie avoisine la moyenne nationale.

Dans l'ensemble des préfectures, la bigamie est prédominante car les hommes polygames ont en moyenne 2 épouses. Cependant la préfecture du Haut-Mbomou se fait distinguer par un nombre moyen d'épouses par homme polygame proche de 3.

Ainsi, dans le Haut-Mbomou, le peu d'hommes qui sont polygames épousent un maximum de femmes.

L'étude de la polygamie par groupe ethniques aurait permis de mieux expliquer du point de vue sociologique, la variation régionale de la polygamie. A cet effet, le niveau élevé de polygamie dans la préfecture de Vakaga, frontalière du Soudan, serait liée à la présence massive de musulmans, très pratiquants de la polygamie comme dans les pays du Sahel.

Tableau 16 : Quelques indicateurs de la polygamie selon la préfecture.

PREFECTURE	(1) Ep/Hm	(2) Tp	(3) Ep/Hp
OMBELLA - MPOKO	1,2	12,1	2,2
LOBAYE	1,2	13,9	2,2
MAMBERE - KADEI	1,2	15,3	2,2
SANGHA - MBAERE	1,1	12,4	2,1
NANA MBAERE	1,2	14,3	2,2
OUHAM - PENDE	1,3	21,6	2,3
OUHAM	1,2	14,1	2,2
KEMO	1,2	15,1	2,2
NANA - GRIBIZI	1,2	12,8	2,2
BAMINGUI -BANGORAN	1,3	14,9	2,3
OUAKA	1,2	18,2	2,2
BASSE - KOTTO	1,3	20,6	2,3
MBOMOU	1,2	11,5	2,2
HAUTE - KOTTO	1,0	12,3	1,9
HAUT - MBOMOU	1,2	7,5	2,6
VAKAGA	1,3	24,8	2,2
BANGUI	1,1	8,5	2,5
TOTAL	1,2	14,7	2,2

(1) Ep/Hm = nombre moyen d'épouses par homme marié

(2) Tp = taux de polygamie

(3) Ep/Hp = nombre moyen d'épouses par homme polygame

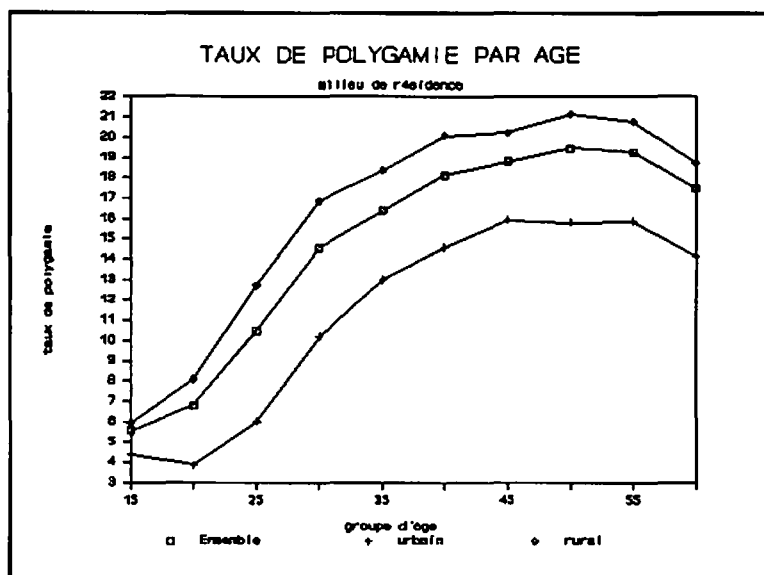
¹Résultat erroné pour la Haute-Kotto : le nombre moyen d'épouses par homme polygame est toujours supérieur ou égal à 2.

2.2.4 Polygamie par âge

La structure par âge de la polygamie selon le milieu de résidence révèle la précocité des unions polygames en zone rurale. A chaque âge, les taux de polygamie en milieu rural sont supérieurs à ceux du milieu urbain et à l'ensemble national. Dans l'ensemble, les taux de polygamie augmentent avec l'âge et de façon plus rapide en milieu rural qu'en milieu urbain. L'étude de la nuptialité permettra peut-être de mieux l'apprécier.

Tableau 17 : Taux de polygamie selon le groupe d'âges, par milieu de résidence (en %) .

Groupe d'âges	Ensemble	Urbain	Rural
15-19	5,56	4,40	5,96
20-24	6,80	3,86	8,09
25-29	10,49	6,02	12,71
30-34	14,56	10,22	16,87
35-39	16,39	12,99	18,35
40-44	18,12	14,58	20,08
45-49	18,80	15,93	20,22
50-54	19,46	15,82	21,16
55-59	19,27	15,88	20,76
60 et +	17,45	14,11	18,72
Ensemble	14,7	11,2	16,4

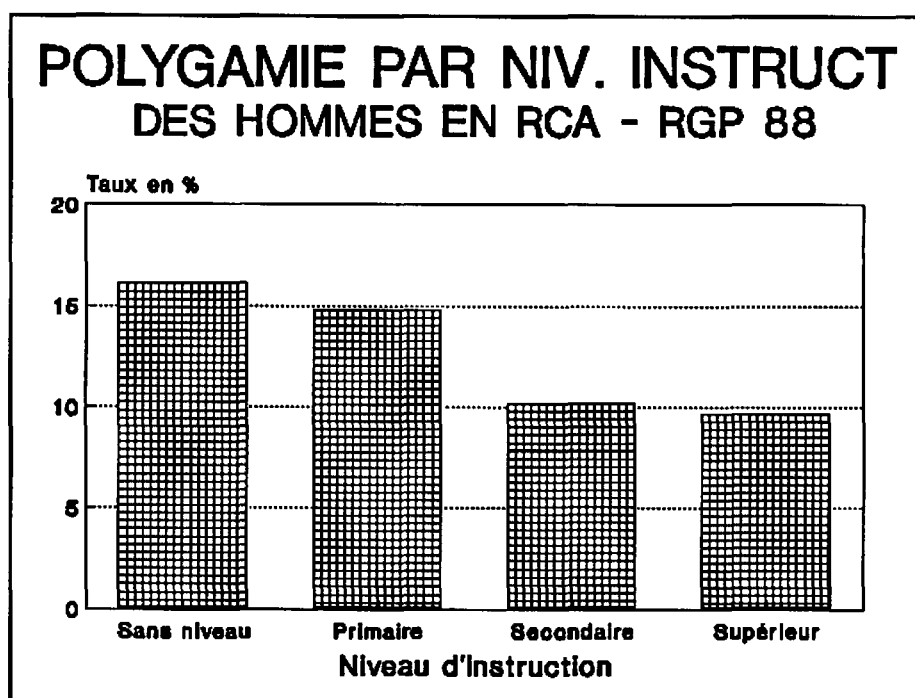


2.2.5 Polygamie selon le niveau d'instruction

Tout comme les femmes, les hommes repugnent les unions polygames à mesure que leur niveau d'instruction augmente. Ainsi donc, la polygamie n'est répandue que parmi les hommes sans niveau d'instruction avec 16,1 % d'hommes polygames parmi les hommes mariés. Cet indice passe de 16,1 % à 9,4 % pour les hommes de niveau supérieur (voir tableau 18). Le changement de mentalité que procure l'instruction entraîne un changement d'attitude quant au choix d'un type d'union (monogame ou polygame).

Tableau 18: Taux de polygamie selon le niveau d'instruction en %

NIVEAU D'INSTRUCTION	Taux de polygamie
Sans niveau	16,1
Primaire	14,8
Secondaire	10,2
Supérieur	9,4
ENSEMBLE R.C.A	14,7



2.3. Etude des ruptures d'union

2.3.1 Niveau national

Au recensement, les personnes en rupture d'union étaient classées en trois catégories: veuf, séparé, divorcé. Les veufs sont des personnes ayant rompu leur union par suite du décès de l'un des conjoints. Les définitions relatives aux séparés et aux divorcés présentées dans le manuel de l'agent recenseur sont les suivantes :

- séparé : "tout(e) homme ou femme séparé(e) de son(sa) conjoint(e) sans qu'il y ait divorce" ;

- divorcé : "tout homme ou toute femme divorcée et ne s'est pas remariée".

Ces deux définitions sont très sommaires car l'un des problèmes rencontrés au cours des recensements en Afrique est celui de la définition des concepts "séparé" et "divorcé". En effet, ces deux concepts ont des connotations juridiques et de ce fait restent ambigus au niveau de la collecte et de l'analyse démographique, car le concept de mariage retenu ne répond pas le plus souvent aux exigences juridiques de ce terme.

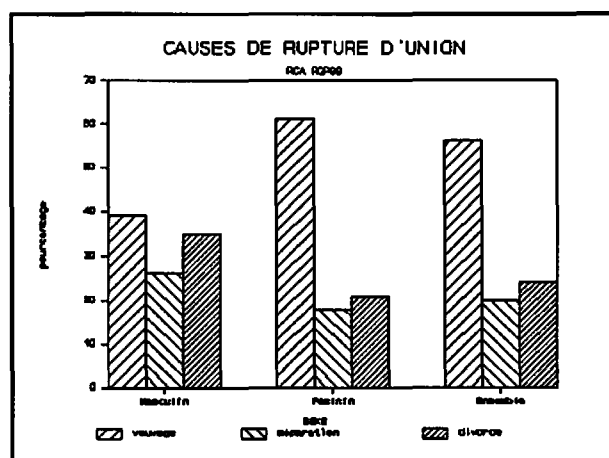
Le veuvage constitue une rupture involontaire d'union alors que le divorce et la séparation sont des ruptures volontaires d'union de la part de l'un ou des deux conjoints.

La structure des personnes en rupture d'union selon chacune des trois modalités (veuf, séparé, divorcé) montre que la plupart des ruptures d'union sont involontaires. En effet, plus de la moitié des personnes qui ont rompu leur union sont des veuves (56,1 %). Le veuvage est suivi de loin par le divorce (24,18 %). Par rapport au veuvage et au divorce, les ruptures d'union par séparation sont relativement peu importantes (19,8 %).

La structure par sexe des ruptures d'union révèle également l'importance du veuvage sur les autres causes de ruptures (séparé, divorcé). Cependant, l'écart entre les deux types de rupture d'union (volontaire et involontaire) est relativement important lorsque l'on considère uniquement le sexe féminin (voir tableau 19). Dans les pays où la polygamie est inexistante, la proportion élevée des veuves traduit la surmortalité masculine. En République Centrafricaine où le taux de polygamie n'est pas négligeable (environ 15 %), cette proportion ne permet pas de se faire une idée sur la surmortalité masculine. En fait, le décès des hommes polygames entraîne la prolifération des veuves.

Tableau 19: Répartition par sexe des personnes en rupture d'union selon les causes de rupture.

cause sexe	Masculin	Féminin	Ensemble
Veuvage	39,0	61,2	56,1
Séparation	26,0	17,9	19,8
Divorce	35,0	20,9	24,1
Total	100,0	100,0	100,0

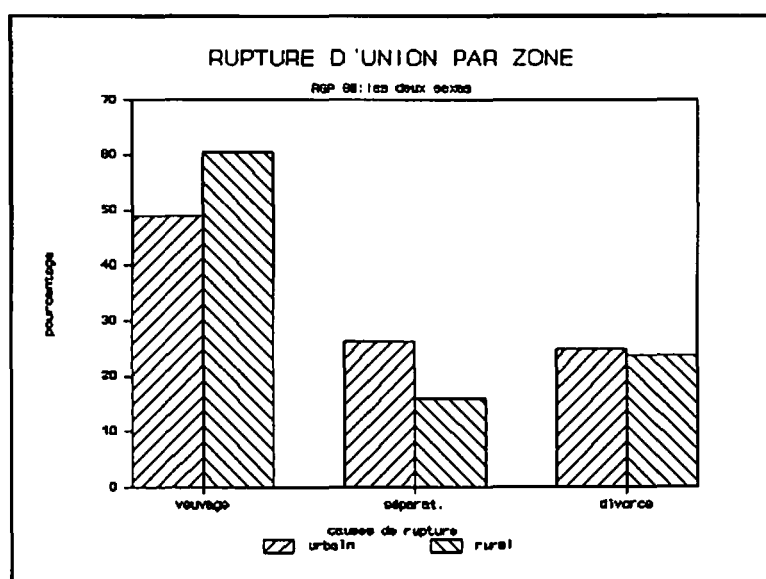


En milieu urbain, il apparait un certain équilibre entre les ruptures volontaire d'union et les ruptures involontaire : 51 % contre 49 %. La situation est contraire en milieu rural où la principale cause des ruptures d'union est le veuvage (60,4 %).

C'est dire que la stabilité du mariage est plus de rigueur en milieu rural qu'en milieu urbain où le libertinage sexuel et l'émancipation des femmes entraînent assez de dislocation de couples.

Tableau 20: Proportion des personnes en rupture d'union selon les causes de rupture, par milieu de résidence.

Cause	Urbain	Rural	Ensemble
Veuvage	49,0	60,4	56,1
Séparation	26,2	16,0	19,8
Divorce	24,8	23,6	24,1
Total	100,0	100,0	100,0



La rupture d'union due à la séparation est surtout pratiquée par les citadins avec 26,2 % des personnes séparées en milieu urbain. En milieu rural, ce pourcentage est relativement faible : 16,0 %.

2.3.2 Variation régionale des ruptures d'union

Le pourcentage des personnes en rupture involontaire d'union (veuvage) est élevé dans chacune des préfectures car cela dépasse les 50 %. Les cas d'exception se rencontrent dans les préfectures du Haut-Mbomou, de la Basse-Kotto et la capitale Bangui où le divorce et la séparation priment sur le veuvage.

Tableau 21 : Pourcentage des personnes en rupture d'union selon la Préfecture par cause de rupture. (Ensemble des deux sexes).

PREFECTURE	Rupture d'union		Total
	Involontaire	Volontaire	
Haut-Mbomou	48,0	52,0	100
Basse-Kotto	57,5	42,5	100
Bamingui Bangoran	58,8	41,2	100
Mambéré Kadéï	61,3	38,7	100
Kémo	60,9	39,1	100
Lobaye	52,6	47,4	100
Nana Mambéré	61,1	38,9	100
Ouaka	52,6	47,4	100
Ouham-Pendé	68,3	31,7	100
Bangui	41,3	58,7	100
Haute Kotto	42,7	57,3	100
Nana-Gribizi	63,5	46,5	100
Mbomou	52,9	47,1	100
Ouham	75,5	24,5	100
Sangha-Mbaéré	54,4	45,6	100
Ombella-Mpoko	54,5	45,5	100
Vakaga	64,0	36,0	100
Total	56,1	43,9	100

2.3.3 Ruptures d'union selon le niveau d'instruction

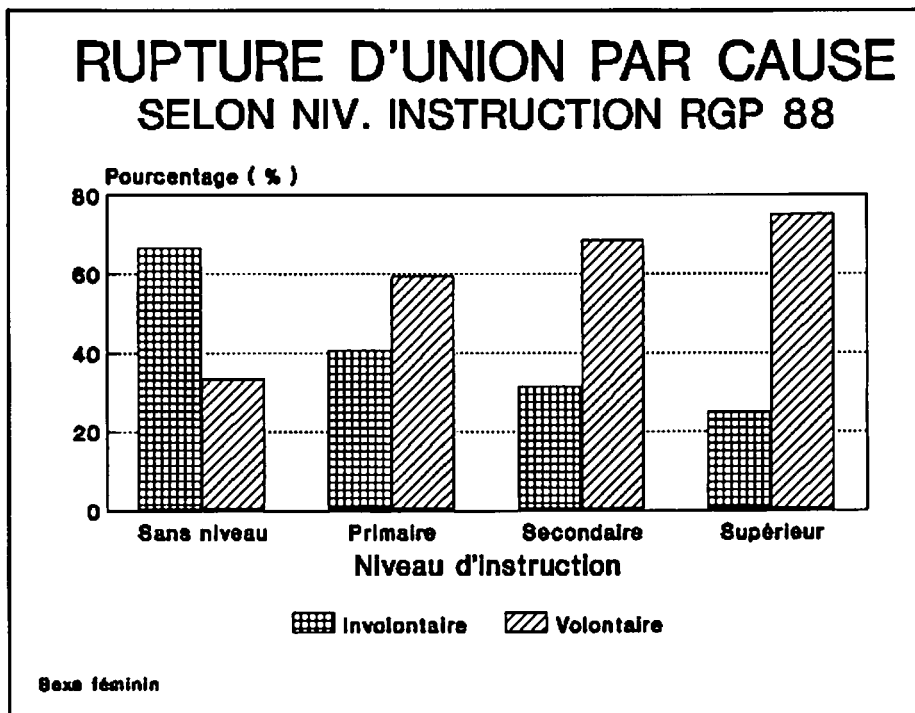
La plupart des ruptures d'union chez les femmes sans niveau sont involontaires : 66,5 % sont dues au veuvage. On observe une situation contraire chez les femmes du niveau primaire, secondaire et supérieur où les divorces et les séparations l'emportent sur le veuvage (voir tableau 22).

Il apparaît donc qu'il y a dislocation différentielle des couples en fonction du niveau d'instruction des femmes. Plus la femme est instruite, plus il y a des cas de séparation et divorces dans les couples; plus elle est moins instruite, plus il y a stabilité du couple où la rupture n'intervient que par la mort du conjoint.

Tout porte ainsi à croire que l'émancipation des femmes a un effet négatif sur la stabilité des couples.

Tableau 22 : Pourcentage des femmes en ruptures d'union selon le niveau d'instruction, par cause.

Niveau d'instruction	Cause de rupture		
	Involontaire (veuvage)	Volontaire (séparation, divorce)	Total
Sans niveau	66,5	33,5	100
Primaire	40,6	59,4	100
Secondaire	31,3	68,7	100
Supérieur	24,9	75,1	100



CHAPITRE III : ETUDE DE LA NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

3.1 Mesures de la nuptialité des célibataires

3.1.1. Hypothèses

Les indicateurs de mesure de la nuptialité d'usage courant sont :

- Le taux brut de nuptialité qui est le rapport de l'effectif des mariages au cours d'une année civile sur la population moyenne au cours de la même période. Au recensement de 1988 les mariages célébrés au cours des 12 derniers mois précédant le recensement n'ont pas été enregistrés donc il n'est pas possible de déterminer le taux brut de nuptialité.

- L'âge moyen au premier mariage qui est un indice résumé de la distribution par âge des premiers mariages (calendrier). C'est une moyenne d'âge pondérée par les effectifs des mariages par âge. En général l'âge moyen au premier mariage se calcule à partir des données par génération (données issues d'une enquête rétrospective ou à passages répétés). Néanmoins, à partir des données du moment issues des recensements, on peut estimer l'âge moyen au premier mariage à partir des proportions des célibataires réparties par âge.

- L'intensité de la nuptialité qui est le nombre de mariages célébrés pour 100 célibataires pris entre le début de la période d'exposition au risque de nuptialité et à la fin de la période.

En général, la période d'exposition au risque de nuptialité s'étale sur 15 à 50 ans pour les femmes et 15 à 55 ans pour les hommes. La borne inférieure de ces limites d'âge dépend de la précocité des unions au sein de la population étudiée. Ainsi dans certains cas de figure on peut retenir la période allant de 10 ans et plus pour l'étude du phénomène.

Au recensement de 1988, l'âge de début d'exposition au risque de nuptialité était fixé à 10 ans pour tenir compte de la précocité des unions. Les résultats du recensement ont montré la proportion des personnes mariées âgées de moins de 15 ans est relativement faible (respectivement 0,4 % pour les hommes et 3,2 % pour les femmes).

C'est ainsi que dans le cadre de cette analyse, l'âge du début des premiers mariages a été fixé à 15 ans (les deux sexes confondus).

Si l'équivoque est levée sur la borne inférieure de cette période, le choix de la borne supérieure présente une certaine ambiguïté. En effet, au-delà de 50 ans, la plupart des personnes célibataires peuvent se marier. Ainsi il n'y a aucune raison d'affirmer avec certitude qu'à 50 ans il n'y a plus de mariages parmi les personnes célibataires. Toutefois certains facteurs bio-démographiques (ménopause, vieillissement) peuvent guider le choix de cette limite d'âge.

A 50 ans, les femmes entrent dans une nouvelle phase de leur vie féconde: la ménopause. Si l'on suppose que le premier objectif du mariage est la procréation (hypothèse vraisemblable dans le contexte africain), alors la probabilité pour qu'une femme se marie pour la première fois au-delà de 50 ans est relativement faible. Dans tous les cas, les personnes restées célibataires jusqu'au-delà de cet âge demeurent en général indifférentes au phénomène nuptialité (effet d'âge). A ce titre, on peut supposer qu'à 50 ans les mariages des célibataires sont négligeables.

Le complément à 100 de l'intensité de la nuptialité donne la fréquence du célibat définitif. L'intensité de la nuptialité peut être estimée au moyen des tables de nuptialité du moment établies à partir des proportions des célibataires par âge. Lorsqu'on dispose des taux de nuptialité par âge, on peut estimer la valeur de l'intensité à partir d'un indice synthétique dénommé "somme des mariages réduits" en faisant la somme des taux par âge. Il s'agit d'un taux de deuxième catégorie qui se calcule en rapportant le nombre des mariages célébrés au cours d'une année civile pour un âge donné sur l'effectif moyen des personnes du même âge au cours de la même période. Le manque de données sur les mariages des 12 derniers mois précédant le recensement ne permet pas le calcul de ces taux.

Pour l'analyse des données, la fin de la période est fixée à 50 ans, âge au-delà duquel les mariages sont supposés être négligeables.

Sur cette base, la méthode de proportion des célibataires utilisée pour le calcul des âges moyens au premier mariage repose sur celle proposée par le démographe indien HAJNAL avec les deux hypothèses qui la sous-tendent :

- Indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et mouvements migratoires d'autre part ;

- Stabilité de la nuptialité dans le temps.

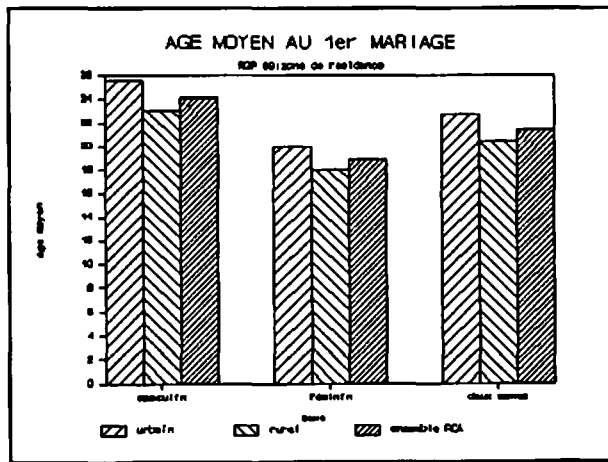
La deuxième hypothèse reste fort bien critiquable. En effet, en République Centrafricaine, la nuptialité n'est pas restée stable au cours de la période intercensitaire car on a noté dans les paragraphes précédents une tendance à la baisse de la nuptialité entre 1975 et 1988. Néanmoins, cette baisse n'est pas trop importante pour empêcher l'application de la méthode.

3.1.2 Indices de nuptialité

Suivant les données du tableau 24, l'âge moyen au premier mariage est estimé à 21,4 ans en République Centrafricaine en 1988 pour l'ensemble des deux sexes. Les hommes se marient plus tardivement que les femmes avec un âge moyen au premier mariage de 24,1 ans contre 18 ans pour les femmes. L'écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes est évalué à 5,2 ans. La plupart des unions se forment à 17,5 ans pour les femmes et 22,5 ans pour les hommes (voir âge modal).

Tableau 24: L'âge moyen et l'âge modal selon le sexe, par zone de résidence.

Sexe	âge moyen			âge modal
	Urbain	Rural	Ens.RCA	
(1) Masculin	25,59	23,11	24,11	22,5
(2) Féminin	20,05	18,09	18,89	17,5
Ens.des 2 sexes	22,78	20,45	21,38	17,5
Ecart âge(1)-(2)	5,54	5,02	5,22	-



L'âge au premier mariage varie selon la zone de résidence. Les citadins se marient un peu plus tard que les ruraux : l'âge moyen au mariage des hommes est de 25,6 ans en milieu urbain contre 23,1 ans en milieu rural. Il en est de même pour les femmes : 20,1 ans en zone urbaine et 18,1 ans en zone rurale. L'écart d'âge moyen au mariage entre les deux sexes reste presque constant quelque soit le milieu de résidence (environ 5 ans). Cet écart est dû à la précocité des mariages féminins.

L'intensité de la nuptialité est très élevée en Centrafrique. En 1988, sur 100 célibataires pris à 10 ans, 94 contractent au moins un mariage avant 50 ans. La fréquence du célibat dans l'ensemble est par conséquent très faible : 6 personnes sur 100 restent célibataires à vie.

En république Centrafricaine, presque toutes les femmes se marient au cours de la période d'exposition au risque de nuptialité avec une intensité de 97 %. Seulement 3 % des femmes restent définitivement célibataires contre 7 % des hommes au-delà de 50 ans.

Tableau 25: Intensité de la nuptialité et fréquence du célibat définitif à 50 ans .

Sexe	Célibat. à 10 ans	Non-célibat. à 50 ans	Célibat. au-delà de 50ans
Masculin	100	93	7
Féminin	100	97	3
Les 2 sexes	100	94	6

Le célibat définitif est légèrement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (7 % contre 6 %). Compte tenu des multiples difficultés liées à la vie en milieu urbain (emploi, logement...) un nombre suffisamment élevé d'hommes reste célibataires à 50 ans.

Tableau 26: Intensité de la nuptialité et fréquence du célibat définitif à 50 ans selon la zone de résidence (en %).

ZONE SEXE	Urbaine		Rurale	
	Intensité	Fréquence	Intensité	Fréquence
Masculin	92	8	94	6
Féminin	96	4	98	2
Ensemble	93	7	94	6

3.2 Evolution de la nuptialité depuis 1960

En dehors des recensements administratifs réalisés dans un but électoral ou de contrôle fiscal, la République Centrafricaine a connu à proprement parler trois opérations de collecte démographiques scientifiquement élaborées. Il s'agit de l'enquête démographique de 1959-1960 et des deux recensements généraux de la population de 1975 et de 1988.

Les indicateurs et indices démographiques déterminés à partir des résultats de ces trois opérations ne sont rigoureusement pas comparables car les conditions de leur réalisation ne sont pas identiques. Les concepts utilisés ont changé de contenu d'une opération à l'autre. Toutefois certains indicateurs calculés à l'issue de ces opérations peuvent permettre, sous certaines hypothèses, d'étudier l'évolution dans le temps du phénomène considéré.

Ainsi, le seul indicateur pertinent de nuptialité disponible à l'issue de l'enquête de 1959-1960 et du recensement de 1975 est l'âge moyen au premier mariage. Cet indicateur est calculé par sexe et selon le milieu de résidence au recensement de 1975 et uniquement pour le sexe féminin selon le milieu de résidence à l'enquête 1959-1960. Malheureusement aucune indication n'a été fournie sur la méthode utilisée pour déterminer ces indicateurs durant ces deux opérations.

L'âge moyen au premier mariage a connu une croissance très lente au cours des périodes intercensitaires 1960-1975 et 1975-1988. Ce constat reste valable aussi bien pour l'âge moyen au mariage des hommes que pour celui des femmes. De 1960 à 1975 l'âge moyen au mariage des hommes est passé de 18 à 23,5 ans pour l'ensemble du pays soit une augmentation de 5,5 ans en l'espace de 15 ans. Au cours de la période 1975-1988 l'âge moyen au mariage des hommes est resté presque stable (23,5 ans en 1975 contre 24,1 ans en 1988) avec un accroissement de 0,6 ans en l'espace de 13 ans.

L'âge moyen au premier mariage des femmes est resté presque stable au cours des deux périodes avec un accroissement très faible (0,7 entre 1960-1975 et 1,7 entre 1975-1988).

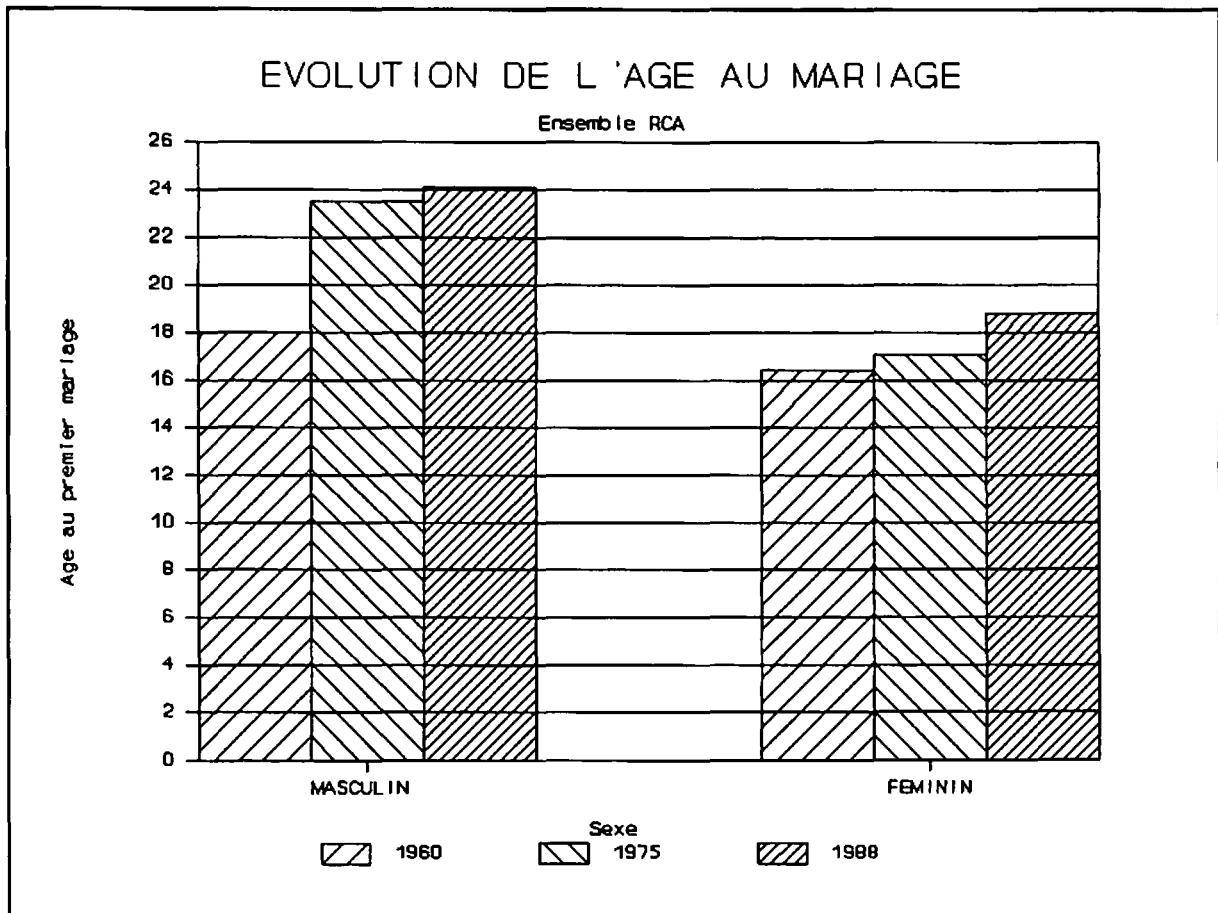
Tableau 27: Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe depuis 1960.

Sexe	Ensemble RCA				
	1960 (1)	1975 (2)	1988 (3)	Ecart (2)-(1)	Ecart (3)-(2)
Masculin	18	23,5	24,1	+ 5,5	+ 0,6
Féminin	16,4	17,1	18,8	+ 0,7	+ 1,7
Les deux sexes	-	-	21,3	-	-

En milieu rural, l'âge moyen au premier mariage est demeuré constant au cours de la période 1960-1975 (16,4 ans) mais a augmenté de presque 2 ans entre 1975-1988 (18,0 ans). C'est en milieu urbain que cet âge au premier mariage a connu un accroissement sensible : 16,5 ans en 1959-60, 18,3 ans en 1975 et 20 ans en 1988.

Tableau 28: Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le milieu de résidence depuis 1960.

Sexe	Urbain			Rural		
	1959-60	1975	1988	1959-60	1975	1988
Masculin	-	24,2	25,5	-	23,0	23,1
Féminin	16,5	18,3	20,0	16,4	16,4	18,0



Parmi les causes probables de l'évolution de ces différents âges au premier mariage, on peut citer la scolarisation, l'exode rural... En effet, la scolarisation est l'un des facteurs qui retardent l'âge au premier mariage. D'une manière générale, les jeunes scolarisés évitent le mariage précoce qui risque d'empêcher leurs études. De même, les personnes qui quittent le milieu rural pour les centres urbains sont pour la plupart confrontées à des difficultés d'ordre social ou économique: problème d'emploi, de logement, d'adaptation à la vie en ville... Elles sont ainsi obligées d'ajourner leur premier mariage.

CONCLUSION

En République Centrafricaine, la plupart des personnes résidentes qui ont atteint l'âge d'exposition au risque de nuptialité (10 ans et plus) fixé au recensement général de 1988 sont mariées. Le pourcentage des personnes mariées varie sensiblement avec le milieu de résidence (faible en milieu urbain et élevé en milieu rural). La plupart des personnes mariées sont monogames. La bigamie et la polygamie sont des types d'union en pourcentage relativement faible au sein de la population des mariées. Les ruptures d'union se font principalement par le veuvage.

Les ruptures d'union volontaires sont assez importantes dans certaines préfectures, ce qui pourrait expliquer le niveau élevé de l'infécondité des femmes de ces régions.

Aussi, faut-il souligner le comportement différentiel des femmes face au mariage et les ruptures d'union en fonction de leur degré d'instruction. La scolarisation, facteur principal de l'émancipation des femmes, favoriserait l'instabilité des couples.

L'intensité de la nuptialité est très élevée sur le territoire national. La proportion des personnes restant célibataires au-delà de 50 ans est relativement faible (6 %).

Par rapport aux résultats du recensement de 1975, la nuptialité a considérablement baissée, corrélativement, l'effectif des célibataires a augmenté au cours de la période 1975-1988.

L'âge moyen au premier mariage se situe autour de 24 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes, et varie avec le milieu de résidence (urbain, rural). L'âge moyen au premier mariage a connu une évolution lente au cours des périodes intercensitaires 1960-1975 et 1975-1988.

**A N N E X E S : PROPORTION DES CELIBATAIRES PAR AGE
ET TABLES DE NUPTIALITE**

**Tableau 29a : Proportion des célibataires selon le groupe d'âges,
par sexe et zone de résidence**

Groupe d'âges	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
10-14	99,51	99,55	99,48	96,63	97,97	95,67
15-19	90,38	94,47	87,24	57,90	65,27	52,12
20-24	56,51	68,06	48,19	23,81	30,91	19,10
25-29	30,83	38,61	26,16	13,54	18,17	10,82
30-34	16,81	19,63	15,22	8,78	11,55	7,24
35-39	12,30	11,98	12,48	6,95	8,60	6,08
40-44	9,75	8,99	10,17	6,21	7,30	5,70
45-49	8,54	7,75	8,92	6,63	7,59	6,21
50-54	7,84	7,48	8,01	7,03	7,87	6,66
55-59	7,57	6,87	7,88	7,64	8,34	7,34
60 et +	10,59	11,81	10,11	10,84	11,50	10,56
âge moyen	24,11	25,59	23,11	18,89	20,05	18,09

Tableau 29b : Proportion des célibataires selon le groupe d'âges, par sexe et zone de résidence

Les deux sexes :

Groupe d'âges	Ensemble	Urbain	Rural
10-14	98,12	98,78	97,66
15-19	73,37	80,02	8,50
20-24	39,53	49,24	32,84
25-29	21,77	27,96	18,10
30-34	12,69	15,49	11,12
35-39	9,49	10,25	9,07
40-44	7,90	8,15	7,77
45-49	7,51	7,67	7,44
50-54	7,40	7,69	7,27
55-59	7,61	7,63	7,59
âge moyen	21,38	22,78	20,45

Tableau 30a : Table de nuptialité des deux sexes par zone de résidence (ENSEMBLE RCA).

âge x	Cx	m(x, x+4)	5nx o/oo
10	100	14	140,0
15	86	30	348,8
20	56	26	464,2
25	30	13	433,3
30	17	6	352,9
35	11	3	272,7
40	8	1	125,0
45	7	1	142,8
50	6	-	-

Intensité : 94%

Tableau 30b : Table de nuptialité des deux sexes par zone de résidence (RCA-URBAIN).

âge x	Cx	m(x, x+4)	5nx o/oo
10	100	10	100,0
15	90	26	288,8
20	64	26	406,2
25	38	16	421,0
30	22	9	409,0
35	13	4	307,6
40	9	1	111,1
45	8	1	125,0
50	7	-	-

Tableau 30c : Table de nuptialité des deux sexes par zone de résidence (RCA-RURAL).

âge x	Cx	m(x,x+4)	5nx o/oo
10	100	17	170
15	83	41	493,9
20	42	16	380,9
25	26	11	423,0
30	15	5	333,3
35	10	2	200,0
40	8	1	125,0
45	7	1	142,8
50	6	1	142,8

Intensité : 94 %

Tableau 31a : Table de nuptialité du sexe masculin par zone de résidence (ENSEMBLE RCA).

âge x	Cx	m(x,x+4)	5nx o/oo
10	100	6	60,0
15	94	22	234,0
20	72	30	416,6
25	42	20	476,1
30	22	7	318,1
35	15	4	266,6
40	11	2	181,8
45	9	2	222,2
50	7	-	-

Intensité : 93 %

Tableau 31b : Table de nuptialité du sexe masculin par zone de résidence (RCA - URBAIN).

âge x	Cx	m(x,x+4)	5nx o/oo
10	100	3	30
15	97	17	175,2
20	80	28	350,0
25	52	25	480,7
30	27	12	444,4
35	15	4	266,6
40	11	3	272,7
45	9	1	111,1
50	8	-	-

Intensité : 92 %

Tableau 31c : Table de nuptialité du sexe masculin par zone de résidence (RCA - RURAL).

âge x	Cx	m(x,x+4)	5nx o/oo
10	100	6	60,0
15	94	27	287,2
20	67	31	462,6
25	36	14	388,8
30	22	8	363,6
35	14	3	214,2
40	11	2	181,8
45	9	2	222,2
50	6	-	-

Intensité : 94 %

Tableau 32a : Table de nuptialité du sexe féminin, par zone de résidence (ENSEMBLE RCA).

âge x	Cx	m(x,x+4)	5nx o/oo
10	100	25	250,0
15	75	35	466,6
20	40	22	550,0
25	18	7	388,8
30	11	3	272,7
35	8	2	250,0
40	6	1	166,6
45	5	2	400,0
50	3	-	-

Intensité : 97 ‰

Tableau 32b : Table de nuptialité du sexe féminin, par zone de résidence (RCA - URBAIN).

âge x	Cx	m(x,x+4)	5nx o/oo
10	100	19	190,0
15	81	43	530,8
20	38	14	368,4
25	24	9	375,0
30	15	5	333,3
35	10	2	200,0
40	8	2	250,0
45	6	2	333,3
50	4	-	-

Tableau 32c : Table de nuptialité du sexe féminin, par zone de résidence (RCA - RURAL).

âge x	Cx	m(x,x+4)	5nx o/oo
10	100	28	280,0
15	72	37	513,8
20	35	20	571,4
25	15	6	400,0
30	9	2	222,2
35	7	1	142,8
40	6	2	333,3
45	4	2	500,0
50	2	-	-

Intensité : 98 %